



# Cusy

## INFOS...



Parc  
naturel  
régional  
du Massif  
des Bauges

Commune Adhérente

**NOVEMBRE  
2000**

Huit mois de travaux difficiles et de nuisances pour les riverains dont la plupart, notons-le, se sont montrés très coopératifs... Nous les en remercions.

L'aménagement du centre village est arrivé à son terme et permet dès à présent d'apprécier les améliorations dont l'ensemble des habitants de Cusy et environs bénéficient.

Cusy se trouve maintenant doté d'un centre de vie de qualité, véritable pôle de commerces et de services de proximité pour tous.

Rappelons l'implication des élus qui ont lancé et suivi au jour le jour cet important programme : préserver la sécurité des piétons et usagers par des aménagements appropriés, apporter une plus grande tranquillité aux riverains tout en préservant l'aspect paysager.

Une nouvelle tranche de travaux de sécurité sera réalisée courant 2001, jusqu'au carrefour des Mièges.

Ces réalisations ne trouveront pourtant leur véritable finalité que si chacun y met du sien, respectueux de son voisin et de son environnement.

#### **Respectons :**

- la vitesse limitée à 30 km/h
- laissons les trottoirs aux piétons
- utilisons les emplacements parking

#### **N'admettons pas :**

- le passage de tondeuses à gazon à des heures indues et les dimanches
- les brûlages d'herbes répétés à proximité du voisinage
- la divagation de son chien
- les dépôts sauvages aux points de tri sélectif

#### **Refusons :**

- ◆ le comportement irrespectueux de certains jeunes (voire très jeunes)
- ◆ les attroupements bruyants sous les fenêtres des habitations
- ◆ les injures envers les personnes âgées
- ◆ les allées et venues jusque très tard dans la nuit

Il serait dommage de devoir tout réglementer au moyen d'arrêtés ou autres.

Faisons en sorte que Cusy demeure un village où il fait bon vivre et reste envié pour sa vitalité grâce à ses dynamiques et nombreuses associations sportives et culturelles, ses loisirs de qualité proposés aux jeunes en période de vacances, son espace sportif récemment aménagé et dont l'animation est prise en charge par les jeunes eux-mêmes.



# CUSY POSSEDE DESORMAIS UNE STATION D'EPURATION A LA POINTE DE L'ECOLOGIE

Selon le programme lancé par la Communauté de Communes, les travaux de construction de la station d'épuration sont achevés et la mise en service a débuté dans le respect le plus complet de l'environnement. Il n'est pas inutile de rappeler les grandes lignes de son fonctionnement :

## UNE TECHNIQUE INNOVANTE

Les stations à lits à macrophytes sont constituées de bassins creusés dans le sol dont les côtés et le fond sont compactés pour les rendre imperméables. Ces bassins sont remplis de diverses catégories de granulats. Différentes espèces de plantes aquatiques macrophytes sont plantées dans ces lits et sont, avec les bactéries, les principaux acteurs de l'épuration. L'eau usée s'écoule dans les bassins à travers le gravier et les roseaux en suivant la pente que l'on a donné au sol. L'effluent n'est pas visible car son niveau est maintenu en dessous du lit par un système de siphon installé à chaque sortie.

## UN COUT D'INVESTISSEMENT MODESTE

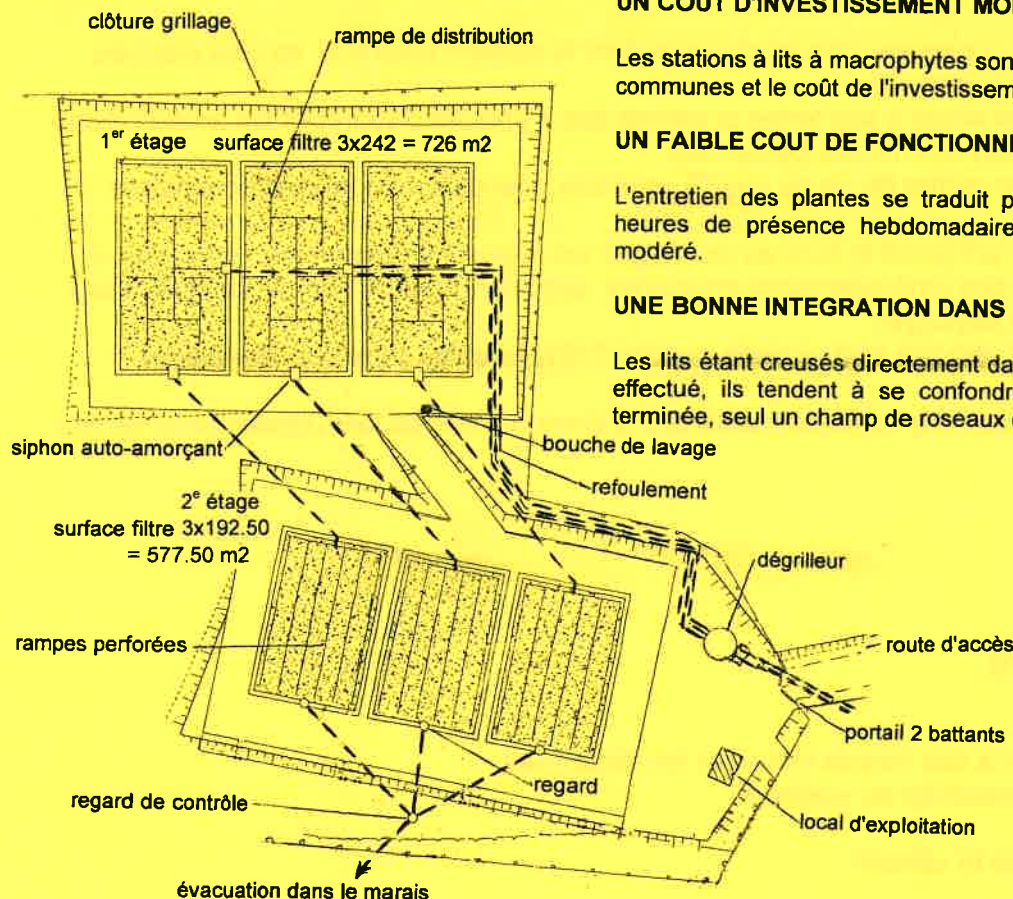
Les stations à lits à macrophytes sont particulièrement adaptées aux petites communes et le coût de l'investissement assez faible.

## UN FAIBLE COUT DE FONCTIONNEMENT

L'entretien des plantes se traduit pas un fauchage annuel, et quelques heures de présence hebdomadaires d'un employé représente un coût modéré.

## UNE BONNE INTEGRATION DANS LE PAYSAGE

Les lits étant creusés directement dans le sol, lorsque leur remplissage est effectué, ils tendent à se confondre avec le terrain naturel. La station terminée, seul un champ de roseaux est visible et aucun bruit n'est audible.



SCHEMA D'INSTALLATION

## LE COUT DE RACCORDEMENT ET SON INCIDENCE SUR LE PRIX DE L'EAU

Frais de branchement :	6 873,23 F
Frais généraux (10 %) :	687,32 F
Frais forfaitisés de contrôle :	500,00 F
<b>TOTAL :</b>	<b>8 060,55 F</b>

Versement à la mise en service du réseau d'assainissement d'un premier acompte de 50 % soit 4 030,77 F et le solde 6 mois après soit 4 030,77 F.

Quant à l'incidence sur le prix de l'eau pour les habitations raccordées ou en mesure d'être raccordées, il s'établit à environ 12 F le m<sup>3</sup> (4.50 F/m<sup>3</sup> d'eau + taxes + 6.50 F/m<sup>3</sup> d'assainissement) ; à ce titre les habitations raccordables depuis fin septembre 2000 seront assujetties à partir du mois d'octobre 2000, avec la redevance payable en septembre 2001.

Rappelons que l'assainissement est de la compétence de la Communauté de Communes.

L'inauguration sous la présidence de Monsieur PEILLOUD, Conseiller Général, et une porte ouverte avec visite guidée pour les habitants de Cusy auront lieu prochainement.  
Vous serez avisés par voie de presse et affichage dans les commerces.



## DU COTE DES POMPIERS

Depuis 1984, les Pompiers de Cusy disposaient du local situé au Pré du Sang.

Le dynamisme du corps, le nombre d'interventions, la présence d'une section de Jeunes Sapeurs Pompiers et le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule a fait prendre conscience au S.I.S.A. (Syndicat Intercommunal de Secours de l'Albanais) et au Département de l'exiguïté de ce casernement peu fonctionnel et sous équipé.

L'opportunité de l'achat du local Guéry (dans la plaine de Lachat) fut prise en compte par les instances compétentes au vu des efforts soutenus de la commune et des pompiers.

Pour des modalités pratiques, le Conseil municipal décidait d'acquérir ce bâtiment fin 99 pour un montant de 740 000,00 F. H.T., frais compris, avec un terrain de 3 000 m<sup>2</sup> environ, avant rétrocession au Département, dans le cadre du Service Département d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), mis en place le 01.01.2000. La participation financière du S.D.I.S. s'élève à 80 % du prix initial H.T., avec prise en charge des travaux d'aménagement. Les 20 % restant

seront financés par la commune. Rappelons que le S.D.I.S. coordonne l'activité de l'ensemble des corps de Sapeurs Pompiers de la Haute-Savoie.

Il est placé sous la tutelle du Préfet en matière opérationnelle et celle du Président de son Conseil d'Administration, le Président du Conseil Général, dans les domaines administratifs et financiers. Quatre centres de Secours Principaux partagent le département (Annecy, Annemasse, Chamonix et Thonon), divisés en Centre de Secours (dont Rumilly).

Cusy, quant à lui est l'un des Centres de Première Intervention (C.P.I.).

Prochainement, les pompiers de Cusy intégreront leur nouveau local.

L'acquisition durant l'été 2000, du nouveau camion leur a permis de patienter devant les lenteurs administratives.

Gageons que nos sapeurs, au nombre de 17 continueront de conjuguer volontariat, efficacité, solidarité et proximité pour la sécurité de tous.

La section des J.S.P. accueille une quinzaine de jeunes désireux de se préparer à cette mission de service.



Cette année encore, les caisses à savon du Téléthon vont dévaler les pentes de Cusy. Mais ce n'est pas tout !

Le **vendredi 08 décembre à 20 H 30, un concert** réunira à l'église d'Alby sur Chéran, différentes chorales et harmonies du canton.

Le **samedi 09 décembre, à partir de 10 H, la course de caisses à savon** débutera. Une restauration rapide sera assurée sur place à midi.

**A la tombée de la nuit, une retraite aux flambeaux** partira de divers endroits du village pour aboutir au foyer communal où un repas sera servi.

Nous vous invitons, dès à présent, à retirer vos promesses de repas auprès des présidents d'associations ou des commerçants. Une animation cirque viendra distraire les petits pendant ce moment.

Alors, afin que ce Téléthon 2000 soit une réussite tant financière que conviviale, pensez à réserver votre journée et votre soirée pour vous joindre à nous.

*LES ORGANISATEURS*

**(Si vous désirez aider au cours de la journée, faites-vous connaître au 04.50.52.55.49 ou au 04.50.52.50.17**

**A.D.M.R.**

**THE DANSANT 19 NOVEMBRE 2000**

A partir de 14 H 30

Au foyer communal de Cusy

Animé par *YOANN et VIRGINIE*

**EXPO-VENTE BIBLIOTHEQUE**

A la cantine de l'école primaire

**Samedi 02 décembre**

**De 8 H 00 à 12 H 30**

**MINI-STAGE "DECO DE NOEL"**

**SAMEDI 16 DECEMBRE**

**Venez réaliser à Cusy votre propre décor de Noël.**

(Journée organisée par la commission environnement/fleurissement municipale)

**Pour l'extérieur de votre maison.**

**Avec Elisabeth CLERC-BISET (Espace et Paysage)**

En demi-journée (80 F) ou en journée (120 F), de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Tout le matériel vous est fourni et vous repartez après la séance avec votre décor prêt à installer.

Les places sont limitées. Les bulletins d'inscriptions seront à retirer à partir du 20 novembre à la mairie ou à la bibliothèque de Cusy.

Ce mini-stage se déroulera dans la salle verte de l'école primaire.

# Déchets ménagers : un traitement de plus en plus coûteux

Selon une étude menée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie), l'A.M.F. (Association des Maires de France) et SOFRES Conseil, le coût de la collecte et le traitement des déchets ménagers est évalué à 1 F. par jour et par personne.

Les experts s'attendent à une augmentation des coûts liés à un nouveau renforcement de la réglementation sur les modes de traitement. Toutefois, cette augmentation sera tempérée par une optimisation des moyens mis en œuvre, comme la collecte sélective.

Plusieurs interrogations que se pose le citoyen :

Quel est le coût réel du tri sélectif ? Les spécialistes s'accordent à estimer que les seules filières qui puissent permettre d'arriver à des prix acceptables sont celles qui sont basées sur une forte implication des citoyens.

## Collecte – Traitement – Recyclage : que va-t-il se passer prochainement ?

Lors de la séance du 6 octobre 2000, le Conseil Municipal a délibéré sur les tarifs O.M. à appliquer sur l'exercice 2001.

En effet, Monsieur le Maire informait déjà en mars 2000 le Conseil municipal sur la hausse très importante de la participation de la commune au S.I.T.O.A. pour l'année en cours (250 000 F. en 1999 contre 403 000 F. en 2000). Cette forte augmentation mérite des explications :

**1°) La participation communale** est calculée en fonction du nombre d'habitants. En effet le nouveau recensement 2000 fait apparaître une population de 1 286 habitants (contre 985 au recensement 1990) d'où une augmentation de 31 %.

**2°) L'usine d'incinération de Broise** à Rumilly a fermé en mars 2000, d'où le transfert des Ordures Ménagères à l'usine d'incinération du SIDEFAGE à BELLEGARDE (Ain). Ceci a engendré des coûts supplémentaires (collecte + traitement + transports) de l'ordre de 520 F/tonne contre 190 F/tonne précédemment.

**3°) Pendant la période estivale** (juillet – août) un deuxième passage hebdomadaire a été créé pour satisfaire la population.

**4°) Des bennes ont été mises en place** pendant trois semaines au printemps pour les objets encombrants.

**5°) Le nombre plus important de containers** nécessite un entretien et lavage dont l'investissement a été pris en charge directe par la commune.

En contre-partie, nous avons bénéficié d'un **gain financier** grâce à la mise en place de la **collecte du tri sélectif** qui permet de réduire considérablement le coût du traitement des ordures ménagères.

Trois points de tri sélectif sont aujourd'hui opérationnels sur notre commune :

- La Tropaz (complètement achevé)
- Lachat (arborisé prochainement)
- foyer communal (à reconfigurer dans les mois à venir)

Plusieurs hameaux, à l'entrée de Cusy, côté Balévaz, n'étaient pas encore desservis. Ils le seront dans les semaines à venir après la réfection en cours de Nant Favrand. Un abri bus y sera adjoint.

**Dorénavant, Incinérer coûtera de plus en plus cher,  
il faut donc continuer à trier nos déchets pour les recycler.**

**Quelques exemples :** La collecte, c'est **300 kg de déchets par an et par habitant** soit une production multipliée par deux depuis 30 ans, les modes de conditionnement et de consommation des produits ayant considérablement évolué.

Avec la collecte sélective mise en place, nous allons **diminuer** les quantités de déchets à **incinérer**, seul moyen efficace pour maîtriser à **long terme**, les coûts de traitement des ordures ménagères et ainsi conserver la qualité de vie souhaitée par tous.

**En triant, on est tous gagnants ! Evitons le gaspillage ! Maîtrisons les coûts !  
Protégeons l'environnement !**

**Une réunion d'information au public sur le tri sélectif aura lieu au foyer communal  
le jeudi 23 novembre 2000 à 20 h 00, en présence des responsables du S.I.T.O.A.**



# ECOLE PRIMAIRE - CANTINE

## NOUVEAUX EFFECTIFS – NOUVEAUX BESOINS – NOUVEAU PROJET

\* \* \*

L'école primaire, qui a vu à la rentrée 2000 l'ouverture de sa 5<sup>e</sup> classe, se trouve aujourd'hui bien "étriquée", dans des locaux devenus trop justes et de moins en moins adaptés à ses nouveaux besoins et nouveaux effectifs.

Le dernier aménagement de l'école date de 1984. Après plusieurs années de fonctionnement et des réadaptations successives, il demande à être reconsidéré dans son ensemble.

En février 2000, la municipalité sollicite l'intervention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Savoie (C.A.U.E.) afin de l'assister dans sa réflexion sur les possibilités de restructuration et d'agrandissement de ses équipements scolaires. Y sont associés les différents partenaires de la "vie scolaire" de Cusy : commission scolaire municipale, Directrice, présidente de l'Association des Parents d'Elèves, qui sont invités à donner leur avis dans leur domaine de compétence.

L'objectif de la commune, dans un souci de gestion efficace de son patrimoine, est d'abord d'optimiser l'existant.

Les principes de base retenus sont les suivants :

- construction d'une nouvelle cantine indépendante, à proximité des 2 écoles (maternelle et primaire)
- redistribution des locaux existants, occupés et inoccupés, pour un meilleur fonctionnement (5 classes, 1 salle audio/informatique, 1 bureau direction, 1 salle des professeurs)
- aménagement de zones de circulation entre les bâtiments (ex. : rue couverte)
- maintien de la salle "verte" plurivalente
- ajout de sanitaires.

Ce programme doit répondre au souci de créer une cohésion de l'ensemble et une meilleure circulation entre les différents équipements scolaires. Evolutif, il doit être susceptible d'intégrer des classes supplémentaires à l'avenir.

Cette réflexion concertée a permis d'élaborer un premier schéma fonctionnel, tenant compte des contraintes existantes et des besoins indispensables et souhaitables.

La municipalité s'emploie actuellement à déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle du projet. S'ensuivra l'organisation d'une consultation d'architectes, le projet architectural devant prendre en compte les différents paramètres ci-dessus.

Il devrait se réaliser par tranches successives. La priorité est la construction de la nouvelle cantine scolaire, l'actuelle n'étant plus en conformité et menacée de fermeture.

2000-2001 :

Effectifs maternelle : 128 sur 5 classes

Effectifs primaire : 110 sur 5 classes

